



Le photovoltaïque en Suisse et dans le canton de Vaud

Laurent Balsiger, Direction de l'énergie, DGE

Renens, 2 juin 2016

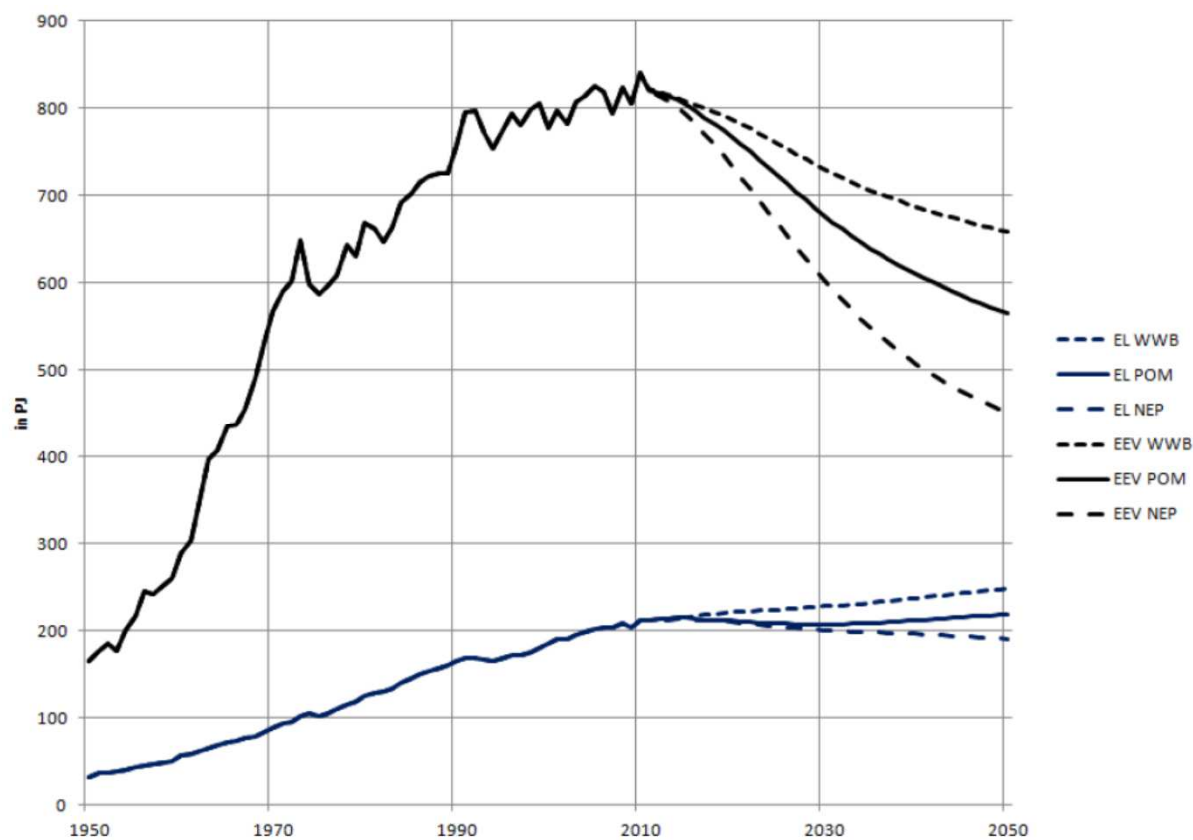
Sommaire

- Stratégie énergétique 2050 du Conseil Fédéral
- Développement actuel et potentiel du photovoltaïque, en Suisse et dans le canton
- Outils de promotion du photovoltaïque

Scénarios stratégie énergétique 2050

Consommation finale d'énergie (CFE) et d'électricité (EL) de 1950 à 2050 pour les 3 scénarios suivants:

Poursuite de la politique énergétique actuelle (PPA), Mesures politiques du Conseil fédéral (PCF) et Nouvelle politique énergétique (NPE) en PJ (3.6 PJ = 1 TWh)



Objectifs efficience énergétique par habitant

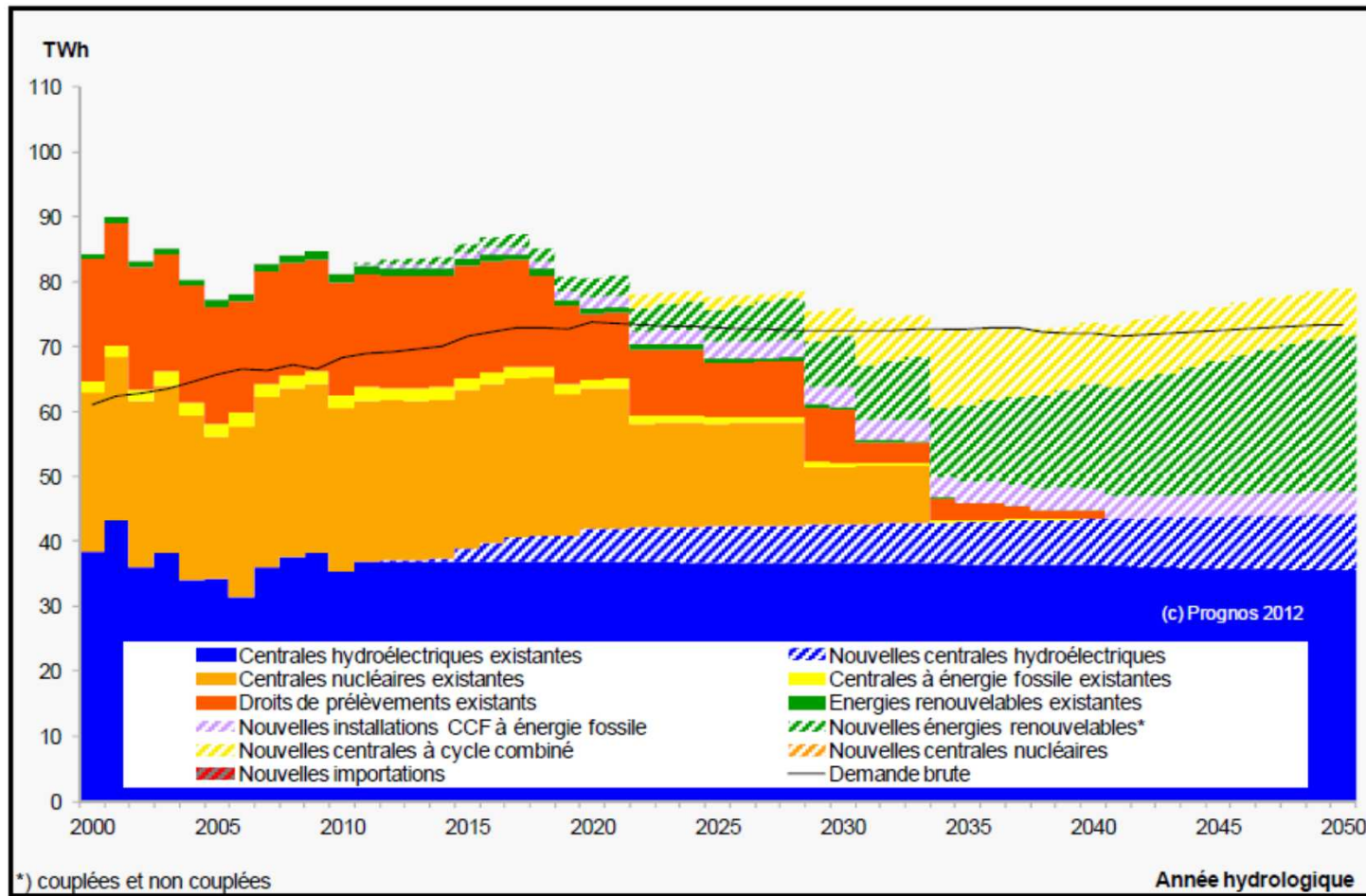
Direction générale de l'environnement
Direction de l'énergie



	2020	2035	2050
Évolution de l'énergie globale consommée par habitant	-16%	-43%	-54%
Évolution de l'énergie électrique consommée par habitant	-3%	-13%	-18%

Stratégie énergétique 2050 de la Confédération

Direction générale de l'environnement
Direction de l'énergie

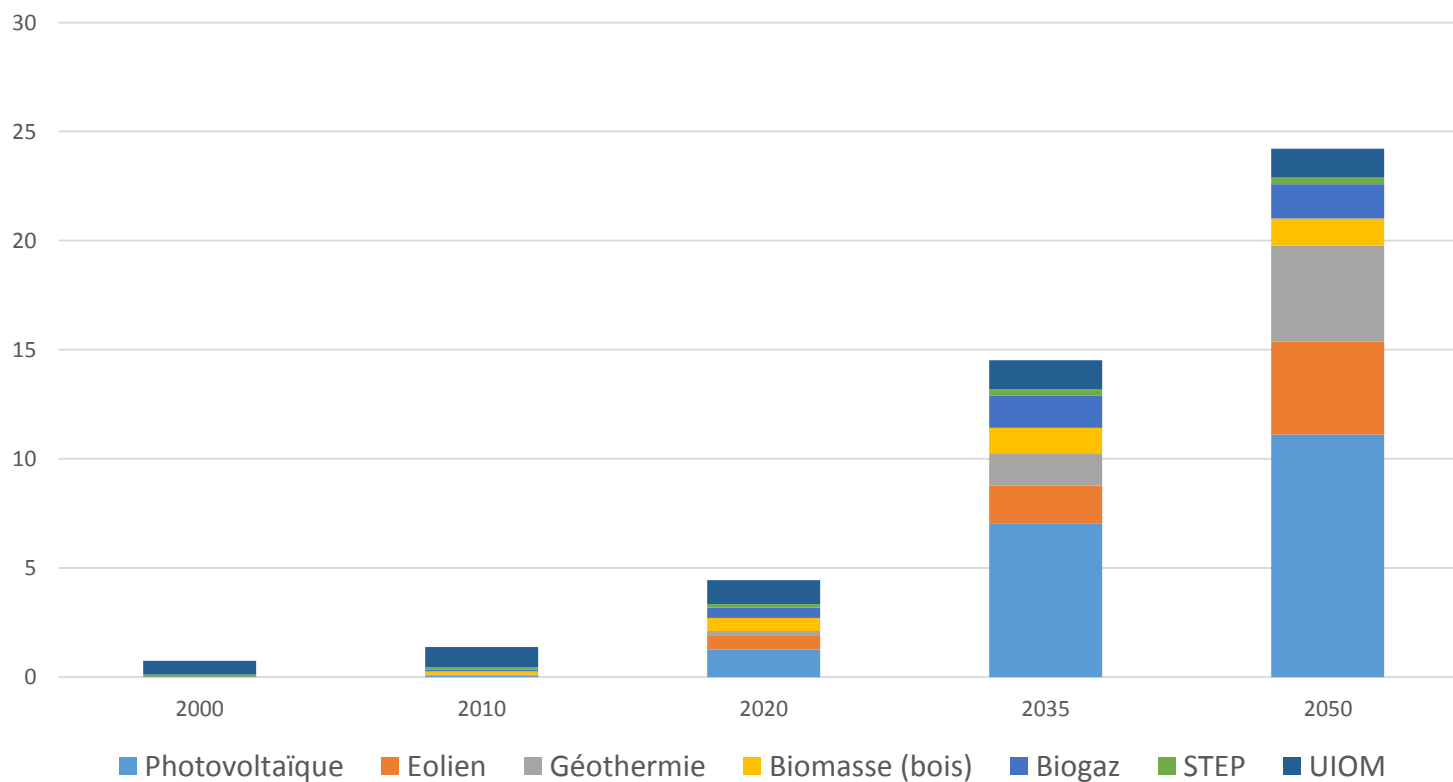


Objectifs de développement des énergies renouvelables en Suisse

Direction générale de l'environnement
Direction de l'énergie



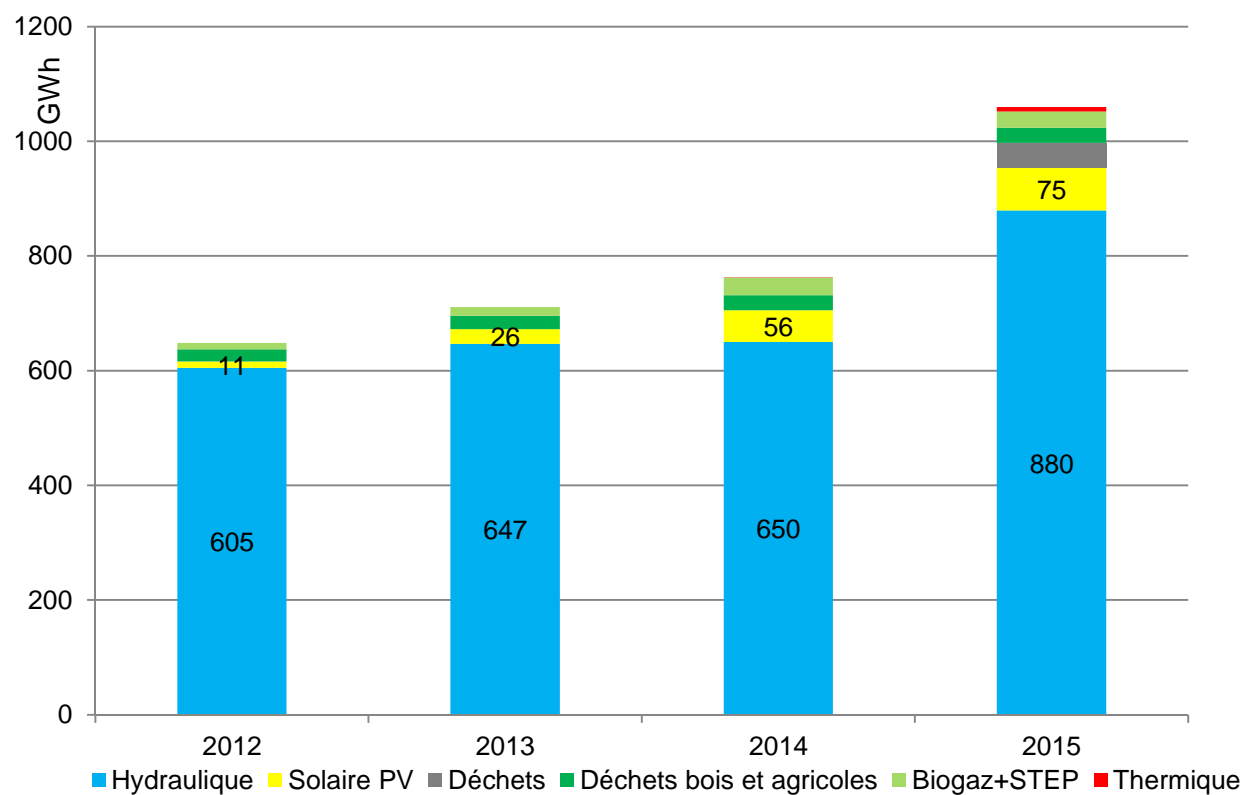
Stratégie énergétique 2050
Production électrique renouvelable



Développement actuel du photovoltaïque dans le canton

Canton de Vaud

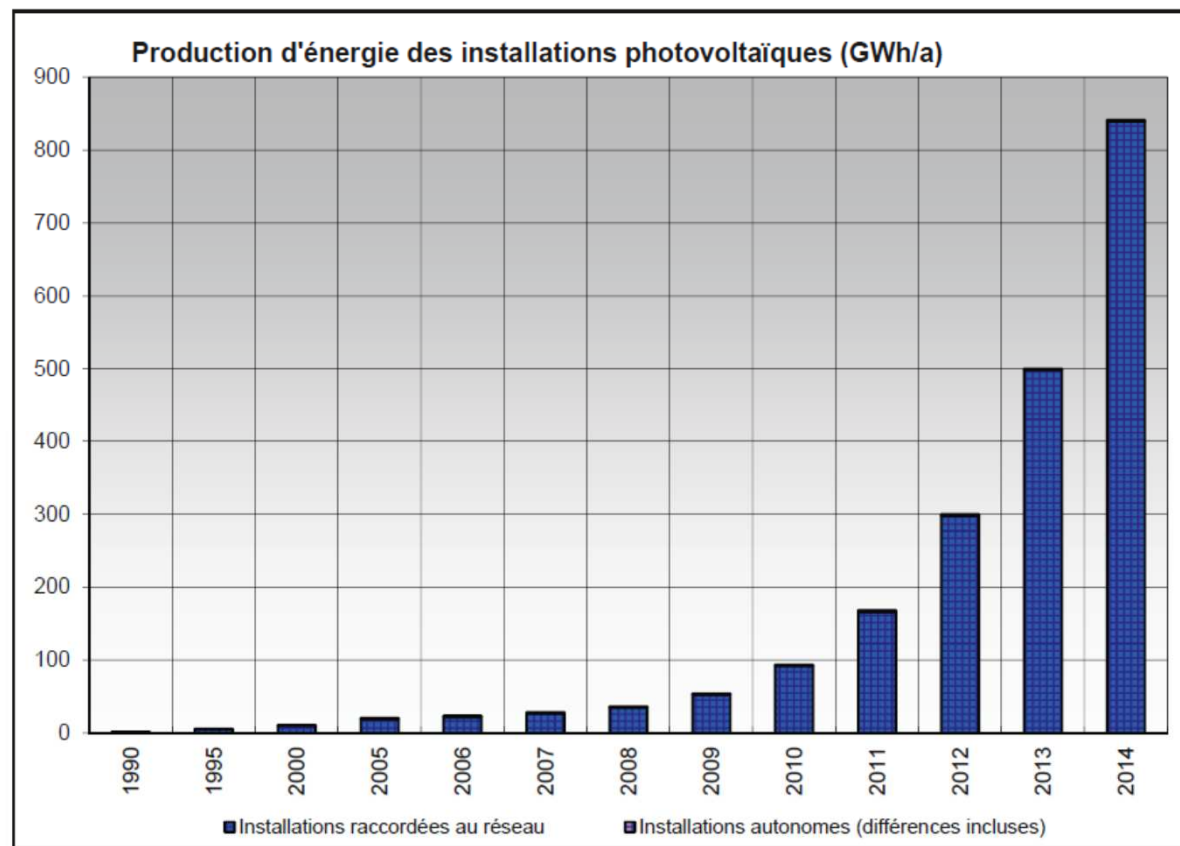
- 2014 : 56 GWh
- 2015 : 75 GWh



Développement actuel du photovoltaïque en Suisse

En Suisse

- 2014 : 841.6 GWh



Potentiel du photovoltaïque en Suisse et dans le canton

En Suisse

- Variable selon les études : 4'000 à 45'000 GWh/an
- Réaliste : 18'000 à 20'000 GWh/an
- Environ 30% de la consommation actuelle de la Suisse

Dans le canton de Vaud

- 1'200 à 1'800 GWh/an
- Environ 35% de la consommation actuelle

Outils de promotion actuels

En Suisse

- Rétribution à prix coûtant (RPC)
 - Installations depuis 10 kW
- Rétribution unique (RU)
 - Installations jusqu'à 30 kW

Dans le canton de Vaud

- Pont RPC vaudois
 - Projets inscrits jusqu'au 30 avril 2012
 - Plus d'inscription possible
- Rétribution unique vaudoise
 - Appel à projet sous forme d'enchère pour installations de > 30 kW

RPC et RU fédérale

RPC

- Puissance en cours de rétribution (en décembre 2015) : 433 MW
- Production 2015 : 410 GWh
 - dont Vaud : 33 GWh,
dont 17.8 GWh (55%) pour le pont RPC vaudois
- Liste d'attente
 - 36'000 projets / 2'100 MW / 1'972 GWh

RU

- Versées
 - 9880 projets / 90.7 MW / 85,8 GWh
- Potentiel
 - 20'000 projets / 230 MW / 243 GWh (projets éligibles de la liste d'attente)

Aide fédérale pour le photovoltaïque

La Confédération octroie une rétribution unique pour les installations de moins de 30kW

Dès octobre 2015	Installations ajoutées et isolées	Installations intégrées
Contribution de base (CHF)	1400	1800
Contribution liée à la puissance (CHF/kWp)	500	610

Renseignements au près de:
www.swissgrid.ch



Perspectives RPC et RU fédérale

- Les montants prévus ne permettront vraisemblablement pas de prendre tous les projets en liste d'attente.
 - Seuls les projets inscrits avant fin 2012 ont peut-être une chance de bénéficier encore de la RPC
- Demander des rétributions uniques lorsque cela est possible
- Nécessité de mettre en place d'autres alternatives de financement
 - Bourse solaire
 - Vente des certificats verts
 - Autoconsommation
 - Contracting
 - Coopérative

Nouvelle LAT et OAT dès le 1er mai 2014 concernant les installations solaires

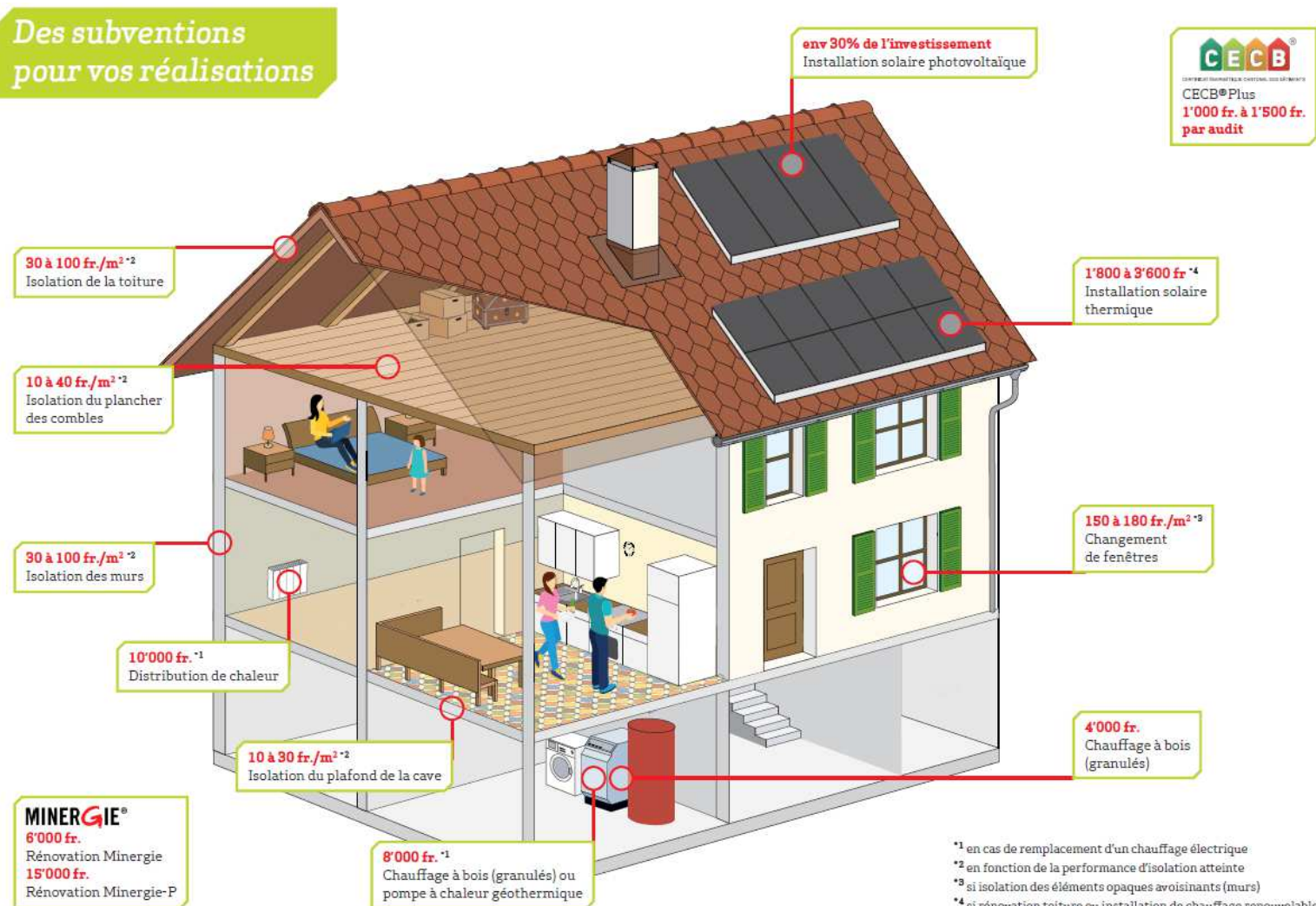
Si une installation solaire ne touche pas à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale (site ISOS national avec objectif de sauvegarde A ou bâtiments protégés), et qu'elle est suffisamment intégrée, elle n'est soumise qu'à un devoir d'annonce

Art. 32a alinéa 1 OAT

- a. *elles ne dépassent pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm;*
- b. *elles ne dépassent pas du toit, vu de face et du dessus;*
- c. *elles sont peu réfléchissantes selon l'état des connaissances techniques;*
- d. *elles constituent une surface d'un seul tenant*

Aides financières pour le bâtiment

Des subventions
pour vos réalisations



^{*1} en cas de remplacement d'un chauffage électrique
^{*2} en fonction de la performance d'isolation atteinte
^{*3} si isolation des éléments opaques avoisinants (murs)
^{*4} si rénovation toiture ou installation de chauffage renouvelable

Questions - Informations

Direction générale de l'environnement
Direction de l'énergie

Direction générale de l'environnement
Direction de l'Energie

Rue du Valentin 10
1014 Lausanne
T. 021 316.95.50

Info.energie@vd.ch

[**www.vd.ch/energie**](http://www.vd.ch/energie)

La Direction de l'énergie se tient
à votre disposition pour plus de
renseignements.

